

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-109

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

FINANCES

BUDGET 2026 – AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération prévoit donc les autorisations budgétaires par chapitre en section d'investissement en 2026 avant le vote du budget primitif prévu le 2 mars 2026.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- AUTORISE pour l'exercice 2026, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2025. La répartition par budget et par chapitre est indiquée en annexe,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 5 – MM De SALLIER DUPIN. MEGRET. GUYMARD. Mmes MERIAN. GOASTER

Annexe - Répartition par budget et par chapitre

Budget principal		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	185 000,00	46 250,00	46 250,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement	304 000,00	76 000,00	76 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 868 880,00	1 217 220,00	1 217 220,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 337 120,00	584 280,00	643 030,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	20 000,00	20 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	235 000,00	58 750,00	-
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	40 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		8 050 000,00	2 012 500,00	2 012 500,00

Budget annexe ZAC du Liffré		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
TOTAL	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe résidence Le Courtil-Meslin		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
TOTAL	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Trégomar - lotissement rue des écoles		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
TOTAL	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Lotissement Planguenoual		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
TOTAL	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Lotissements communaux		Crédits ouverts 2025 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2026 avant vote BP
TOTAL	<i>Non concerné</i>	-	-	-

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 DEC. 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le **17 DEC. 2025**
De la publication le

17 DEC. 2025

Pour le Maire.
Par délégué
Nathalie MARC
Directrice Administration générale